UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE MÉDECINE N° 83

LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE PERPIGNAN
DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 27 juin 1922

PAR

GAUBY (Marcel-Jean-Joseph)

Né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 25 février 1898

Pour obtenir le Grade de Docteur en Médecine

Examinateurs de la Thèse : VIRES, professeur, *Président* ; GRANEL, professeur ; EUZIÈRE, agrégé ; PECH, agrégé. — *Assesseurs*

MONTPELLIER
Imprimerie l'ABEILLE (Coopérative Ouvrière)
14, Avenue de Toulouse. — Téléphone : 8-78

1922

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PERPIGNAN

DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547021_0164

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE MÉDECINE N° 83

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PERPIGNAN

DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 27 juin 1922

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

PAR

GAUBY (Marcel-Jean-Joseph)

Né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 26 février 1898

Pour obtenir le Grade de Docteur en Médecine

Examinateurs de la Thèse

VIRES, professeur, *Président.*
GRANEL, professeur.
EUZIÈRE, agrégé.
PECH, agrégé.

Assesseurs

MONTPELLIER
Imprimerie l'ABEILLE (Coopérative Ouvrière)
14, Avenue de Toulouse. — Téléphone : 8-78

1922

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

Professeurs

Anatomie	MM. GILIS.
Histologie	VIALLETON.
	GRYNFELTT.
Physiologie	HEDON.
Physique médicale	N...
Chimie biologique et médicale	DERRIEN, *doyen.*
Botanique et histoire naturelle médicales	GRANEL.
Anatomie pathologique	MASSABUAU.
Microbiologie	LISBONNE.
Pathologie et thérapeutique générales	BOSC.
Pathologie interne	N...
Thérapeutique et matière médicale	VIRES.
Hygiène	BERTIN-SANS (H.)
Médecine légale et toxicologie	N...
Clinique médicale	DUCAMP.
	VEDEL.
Clinique chirurgicale	TEDENAT.
	FORGUE, *assesseur*
Clinique obstétricale	VALLOIS.
Clinique des maladies mentales et nerveuses	MAIRET.
Clinique ophtalmologique	TRUC.
Clinique des maladies des enfants	N...
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	ESTOR.
Clinique gynécologique	DE ROUVILLE.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie	MOURET.
Clinique des maladies des voies urinaires	JEANBRAU.

Honorariat

Doyens honoraires : MM. VIALLETON et MAIRET.

Professeurs honoraires : MM. E. BERTIN-SANS, RODET et IMBERT.

Secrétaires honoraires : MM. GOT et IZARD.

Chargés de Cours complémentaires

Anatomie	MM. GRYNFELLT.
Clinique propédeutique de chirurgie	RICHE.
Clinique propédeutique de médecine	RIMBAUD.
Clinique des maladies des vieillards	EUZIERE.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	MARGAROT.
Médecine opératoire	SOUBEYRAN.
Pathologie chirurgicale	ETIENNE.
Accouchements	DELMAS (P.).
Pharmacologie	GALAVIELLE.
Matière médicale	CABANNES.
Stomatologie	Dr WATON.
Histologie	Dr GRANEL (F.).

Agrégés en exercice

Médecine	MM. LEENHARDT.	Chirurgie	MM. RICHE.
	GAUSSEL.		ETIENNE.
	EUZIERE.		LAPEYRE.
	RIMBAUD.	Accouchements	DELMAS (P.)
	MARGAROT.	Histoire natur.	GALAVIELLE.
Anatomie	DELMAS (J.).		CABANNES.
Chimie	MESTREZAT.	Physique	PECH.

Examinateurs de la thèse :

MM. VIRES, profr, *président.*	MM. EUZIÈRE, agrégé.
GRANEL, professeur.	PECH, agrégé.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A MON PÈRE

A MA MÈRE

A MA SŒUR

M. GAUBY.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR VIRES

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE ET MATIÈRE MÉDICALE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

A MON JURY DE THÈSE

MEIS AMICIS

M. GAUBY.

AVANT-PROPOS

Cette étude est la synthèse de recherches, parfois longues, mais toujours captivantes, sur les origines, l'histoire d'une Faculté aujourd'hui éteinte, qui a, pendant quatre siècles, brillé dans sa région d'un assez vif éclat.

J'exprime ma gratitude à M. le professeur Vires, qui m'a encouragé à évoquer ce passé, et ma respectueuse reconnaissance à M. Pierre Vidal, l'érudit conservateur de la Bibliothèque municipale de Perpignan, qui m'a communiqué plusieurs documents inédits et m'a aidé à les lire ou à les interpréter. De plus, j'ai puisé de très utiles renseignements dans quelques-uns de ses ouvrages.

J'en ai trouvé aussi dans l'excellente étude de M. l'abbé Philippe Torreilles sur « l'Université de Perpignan », principalement en ce qui concerne l'administration de la Faculté de médecine de cet intéressant Institut.

LA FACULTE DE MÉDECINE
DE PERPIGNAN
DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

S'il est une région qui, à travers les siècles, en dépit des soubresauts de l'Histoire, a conservé ses caractères propres à un degré extrême, c'est bien le Roussillon. Les raisons sont nombreuses qui expliquent ce culte de la Tradition, cet amour de la province, cette forme vivante et agissante de ce qu'on appelle aujourd'hui, pour employer un mot bien à la mode : le Régionalisme.

De par sa configuration même, le Roussillon, entouré de ses montagnes, est nettement séparé des provinces voisines. C'est l'impression que ressent tout voyageur, lorsqu'à son arrivée à Perpignan il parcourt, d'un coup d'œil rapide, la chaîne neigeuse des Albères et les contreforts des Corbières qui s'avancent jusqu'à la mer. Ces limites précises ont cantonné jadis, dans la plaine fertile, l'activité de ses habitants, en même temps qu'elles ont exalté, avec l'amour de la région, les qualités d'indépendance et de fierté généreuse qui sont le fondement même de l'âme catalane.

« Les habitants du Roussillon, disait en 1788 un de leurs compatriotes, ont la fibre sèche et tendue, facile par conséquent à émouvoir ; la chaleur du climat, la

vivacité de l'air, la nature des aliments, la rendent encore plus susceptible. Ils ont été nourris pendant longtemps dans le métier des armes, ils ont appris à aimer la gloire, ils rappellent avec plaisir celle que leurs ancêtres ont acquise, et ils brûlent d'y succéder. Ils ont autrefois partagé avec le souverain la puissance législative, et concouru avec lui à la rédaction de leur Code national ; ils en ont conservé un esprit républicain qui ne diminue point leur amour pour leurs maîtres. De là dérivent la vivacité de leur caractère, le noble orgueil qui accompagne leurs actions, l'humeur guerrière qui les anime, et un attachement inébranlable à leurs privilèges.»

La province de Roussillon a changé plusieurs fois de domination. Conquise par Charlemagne et constituée en comté, elle est passée ensuite dans la puissante maison de Barcelone, qui elle-même s'est fondue un peu plus tard dans celle d'Aragon. Après la mort de Jacques Ier dit le Conquérant, la monarchie aragonaise fut scindée, et il y eut le royaume d'Aragon et le royaume de Majorque dont Perpignan fut la capitale. Pierre IV, roi d'Aragon, supprima brutalement le royaume de Majorque en 1344; mais c'est à lui que l'on doit la création de l'Université de Perpignan. Après être resté sous la domination aragonaise pendant plus d'un siècle, le Roussillon passa sous la domination française, ayant été conquis par Louis XI en 1462. Mais Charles VIII le rendit à l'Espagne, alors gouvernée despotiquement. Les Roussillonnais, qui avaient peu de goût pour l'autocratie, se tournèrent alors vers la France libératrice et se donnèrent à Louis XIII (1641). Le traité des Pyrénées (1659) réunit définitivement le Roussillon à la France. La monarchie française ne sut pas s'attacher ses habitants, car elle ne comprit jamais leur caractère loyal, mais fier et indé-

pendant, ce qui explique comment ils embrassèrent si ardemment les principes de la Révolution.

Cet abrégé d'histoire, quelque aride qu'il soit, nous permettra cependant de mieux situer dans le temps les phases du sujet qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, un fait se dégage de cette longue période de troubles qu'ont vécue les habitants du Roussillon. En dépit des événements de l'Histoire, malgré les changements fréquents de domination auxquels ils ont été astreints, ils sont restés eux-mêmes, dans leur caractère, leurs mœurs, leurs coutumes, ils ont conservé à leur Terre un attachement, un amour immuable ; ils ont vraiment été régionalistes, non point dans le sens étroit du mot, mais en tâchant de donner à leur province un cachet, un tempérament propres, en essayant de lui révéler sa personnalité.

Les arts, les lettres, les sciences, telles sont les formes les plus élevées par quoi se manifeste le génie d'un peuple. Ce sont les suprêmes ambitions de son âme ; les choses de l'esprit ne perdent jamais leurs droits. Et ainsi par un enchaînement logique constaté dans tous les temps et dans tous les pays, en vertu d'une loi toute naturelle, se créa à Perpignan une Université où l'on enseigna, à côté des autres sciences, l'art de soigner et de guérir.

La Faculté de médecine eut une existence longue et prospère, atteignant son apogée à la veille de la Révolution. Reprenons maintenant son histoire, et remontons tout d'abord aux origines de l'enseignement de la médecine en Roussillon.

C'est à partir du XII[e] siècle que les savants juifs installés dans ce pays s'imposent par leur degré de connaisssance de l'art médical. Il nous serait bien difficile d'apprécier, au juste, le degré de savoir de nos médecins au XIII[e] siècle ou de connaître exactement ce que fut alors en Roussillon l'enseignement de cette science, mais il est permis de croire qu'elle avait fait de grands progrès entre leurs mains. Quelques Arabes d'Espagne et un certain nombre de Juifs pratiquaient en Catalogne et dans les contrées voisines les notions de l'Ecole de Cordoue, et le seigneur de Lunel signalait encore en 1253 au comte de Toulouse un juif du nom d'Habrahym, fort instruit et très expérimenté pour les maladies des yeux, qui promettait, au péril de sa vie, de guérir le comte en peu de jours. C'était un sujet du roi d'Aragon, exerçant à la fois, comme la plupart de ses coreligionnaires, le négoce et la médecine. Les rois d'Aragon du XIII[e] siècle et les rois de Majorque avaient aussi des médecins particuliers, qui étaient sans doute chrétiens espagnols, et c'est seulement dans la suite que les gradués des Universités de France et d'Italie figurent dans nos contrées. En 1413, un certain Magister Thomas soigne spécialement les maladies de la gravelle. Perpignan, qui avait des apothicaires et des chirurgiens, comptait aussi, parmi ses habitants, en 1226, maître Bernard de Jorena, médecin. Mais on ne peut découvrir dans cette ville, à cette époque, la moindre trace de l'enseignement de la médecine. Les clercs du diocèse d'Elne allaient à Montpellier chercher la science, et c'est évidemment de cette ville que venaient aussi les gradués en médecine exerçant en Roussillon. Là ils prenaient indifféremment les dénomina-

tions de médecins ou de physiciens. Certaines communes s'attachaient les services d'un médecin pendant un, deux ans, et le payaient sur le trésor communal. Ainsi Collioure eut son médecin attitré, chargé de visiter les malades au moins trois fois et de « juger » par les moyens d'observation médicale alors en usage, c'est-à-dire par l'examen des urines.

Il n'est resté en Roussillon aucun monument littéraire de provenance juive. Tout ce que l'on sait, c'est que les médecins de ce temps s'inspiraient beaucoup des préceptes de Dioscoride et d'Avicenne.

De toutes les institutions créées à Perpignan pendant le moyen âge, l'Université est celle qui rendit le plus de services et, en même temps, contribua le plus à gagner au roi Pierre IV l'affection de ses sujets. Il l'établit par une Charte datée de Saragosse, le 20 mars 1349, fondant « l'Etude générale de Perpignan pour les étudiants de toutes sciences, sur le modèle des Etudes de Lérida, Bologne et autres Etudes générales ». Le 28 novembre de la même année, le Pape Clément VII confirme l'érection et les privilèges de « l'Université de Perpignan ». L'Université avait été florissante au XV^e^ siècle. Sa décadence commence avec celle de la ville, à la suite des fléaux qui ravagèrent celle-ci dans le courant du XVI^e^ siècle et dont la guerre ne fut pas le moindre.

L'un des principaux médecins qui avaient exercé à Perpignan, pendant le XVI^e^ siècle, est Roca. Il s'était livré à l'« Astrologie judiciaire ». Il voulait en déduire des conséquences pour la pratique de la médecine : le

cours des astres, la conjonction des planètes, le concours des choses naturelles et non naturelles le dirigeaient dans le choix des médicaments. Il a laissé plusieurs ouvrages relatifs à l'application de cette science à la médecine. Ces ouvrages, publiés à Burgos en 1623, sont rédigés en latin.

François Carrère, né à Perpignan en 1622, devint premier médecin des armées du Roi. Il attaqua vivement l'Astrologie judiciaire que Roca et d'autres avaient vantée; il entreprit de prouver que toutes ces théories n'étaient que des rêves ou des faussetés.

Au XVIII[e] siècle, Louis XV et Louis XVI essayèrent plus d'une fois de donner du crédit et du relief à la Chirurgie. Des plans d'études furent imposés, et le premier chirurgien du Roi, dans chaque province, reçut mission de les organiser, de réprimer les abus, et de se montrer sévère dans la collation des maîtrises. Mais le Roussillon avait ses coutumes, tenait à ses privilèges, n'entendait pas les laisser prescrire, dussent les habitants des campagnes en pâtir quelque peu.

Depuis longtemps déjà existait à Perpignan une corporation de chirurgiens, que protégeaient les Consuls. Ceux-ci leur donnaient les statuts et le droit d'exercer. Le reste, habitant les villages, relevait du protomédic de la province.

« En cette qualité, dit Carrère, le protomédic est le supérieur immédiat de tous les chirurgiens et apothicaires de toute la province, à l'exception de ceux de Perpignan ; il leur donne des lettres de maîtrise, reçoit d'eux le serment d'obéissance; il est juge des contestations

relatives à leur profession ; il taxe leurs mémoires, il fait tous les ans la visite des boutiques des apothicaires. »

Par édit du 31 mars 1759 le titre de protomédic fut réservé au doyen de la Faculté de médecine. En outre, déclare le même édit, nul ne pourra être reçu à exercer la chirurgie en Roussillon qu'après avoir suivi, pendant deux ans au moins, le cours d'anatomie, d'opérations et de bandages, sous la direction du professeur et du démonstrateur chargés de ce cours. Auprès de celui-ci les élèves puiseraient des notions pratiques ; quant au premier, il leur dicterait alternativement des leçons orales de chirurgie et de médecine ; après quoi, munis d'un certificat de présence, ils pourraient comparaître devant les consuls de Perpignan s'ils voulaient exercer en ville, devant le protomédic s'ils se retiraient à la campagne, afin d'obtenir des lettres de maîtrise.

Par lettres-patentes du 25 septembre 1779, le protomédic, quoique maintenu dans ses fonctions, ne peut conférer les maîtrises arbitrairement, mais à la suite d'un examen où assisteraient des chirurgiens, et le lieutenant du premier chirurgien du roi.

Malgré ces mesures, le crédit des chirurgiens ne s'était guère accru. Vulgairement appelés « sangraïres », et peu estimés comme tels, ils tenaient boutique, recevaient des abonnements à la barbe comme à la saignée, maniaient autant le rasoir que le bistouri. Ils outrepassaient souvent les limites de leurs attributions, si bien que la Faculté de médecine, émue à juste titre par leur façon de procéder, protesta énergiquement vers le milieu du XVIII[e] siècle. « On voit tous les jours, avec douleur, des chirurgiens barbiers s'aviser de traiter des malades atteints de maladies internes, sans avoir la moindre connaissance des maux qu'ils ont la témérité

d'entreprendre de guérir et des remèdes qu'ils osent ordonner. Qu'arrive-t-il ? C'est que l'on voit tous les jours les coups les plus tragiques. Il ne faut point permettre que la santé et la vie des sujets soient en proie à des barbiers aussi osés qu'ignorants. Ils portent préjudice au public, que les malheureuses catastrophes qui arrivent chaque jour n'ont pas encore tout à fait dessillé.»

Au commencement de 1736 on comptait 9 chirurgiens à Perpignan. En 1786, Perpignan en possédait 15, le Roussillon 122, la Cerdagne 13. A la même époque, il n'existait que 2 docteurs en médecine en Cerdagne, 31 en Roussillon et 15 à Perpignan. La disproportion s'explique aisément. Pour devenir chirurgien il suffisait de quelque application ; le doctorat en médecine exigeait au contraire trois ans d'études, des examens multiples sur la médecine, l'anatomie, la botanique et la chimie, plus une thèse publique. En outre, l'organisation nouvelle de la Faculté donnait au grade plus d'éclat et, par suite, le rendait moins accessible à la brigue ou à l'incapacité. Il n'en avait pas toujours été ainsi. Avant 1723, raconte Campagne, la Faculté de médecine avait eu de tout temps des professeurs sans que le nombre en fût fixé et sans qu'il y eût anciennement des chaires établies. Les docteurs qui avaient assez de zèle pour se charger volontairement enseigner sans gages le faisaient avec l'agrément des consuls et du recteur de l'Université.

De cette époque date le premier essai d'organisation. Par lettres-patentes du 5 mai 1723, Louis XV érige deux chaires de médecine et une d'anatomie, avec appointements de 200 livres chacune, payables sur l'afferme de

l'impariage. En 1759 on ajoute une nouvelle chaire de médecine, et le cours d'anatomie qui végétait misérablement fut régénéré. Le même édit projetait l'institution de leçons de botanique, et l'Université en chargeait alors M. Cellès, mais ce dessein ne fut pleinement réalisé qu'en 1767, par la fondation d'une chaire et la nomination de Costa-Serradeil comme professeur.

En 1779, nouvelle amélioration. A l'occasion de « l'heureuse délivrance » de la reine, Louis XVI établissait un cours gratuit d'accouchements pour les sages-femmes et les élèves en médecine, tandis que, de son côté, M. de Saint-Sauveur, intendant, fondait des prix d'encouragement pour ceux qui auraient montré le plus d'assiduité dans l'assistance aux leçons.

L'édit de juin 1786 couronna l'œuvre : « Les témoignages qui nous ont été rendus de l'émulation qui règne parmi les élèves de notre Université de Perpignan nous ont déterminé, dit le Roi, à leur procurer des moyens qui peuvent étendre leurs connaissances et favoriser le progrès des sciences et des arts dans la province de Roussillon. A ces causes, nous créons, établissons et érigeons une sixième chaire de professeur de médecine, qui sera expressément affectée à la chymie, pour la dotation de laquelle chaire il sera pris sur la caisse des impositions la somme de 1200 livres, tant pour les honoraires du professeur que pour les frais du cours gratuit qui se fera tous les ans sur les trois règnes de la Nature. »

La médecine ne va jamais sans expériences pratiques. Dès 1759 le cours d'anatomie eut son amphithéâtre, où le professeur et le démonstrateur d'anatomie firent tous les ans leur enseignement. Ce cabinet d'anatomie renfermait une grande quantité de pièces d'anatomie pré-

parées. On constate tous les ans, soit l'achat d'instruments et de planches anatomiques, soit l'envoi de six cadavres décédés à l'Hôpital militaire, soit l'acquisition de moutons pour des expériences physiologiques. Lors de la reconstitution du cours d'anatomie, il avait été décidé de créer un jardin de botanique dans la partie neuve de la ville, près des remparts, au quartier des Tanneries. M. Gouan, professeur à la Faculté de Montpellier, vint à Perpignan afin de dresser les plans. Ce jardin, dont les estampes de l'époque donnent une idée de l'étendue et de l'harmonieuse disposition, a très souvent contenu 3000 végétaux, d'origines les plus variées. La même année, on créa aussi un Muséum d'histoire naturelle, remarquable par la richesse de ses collections.

Pour parfaire ces améliorations, on décida en outre d'ériger un laboratoire de chimie en 1766. On avait fait venir les instruments et les appareils les plus perfectionnés, soit de Paris, soit de Montpellier.

Ce compte rendu donne un aperçu des profondes modifications qui s'étaient opérées au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, dans la bonne marche des diverses chaires de la Faculté. Les applications de cet enseignement se faisaient à l'hôpital Saint-Jean, qui est encore, à l'heure actuelle, l'hôpital civil de la ville. Il fut fondé en 1116. En 1686, par lettres-patentes, Louis XIV déclarait que l'objet de cet établissement était de pourvoir à la nourriture, entretien et éducation chrétienne des pauvres et invalides de l'un et l'autre sexe, de la province de Roussillon. Cet hôpital était soumis à de fréquents contrôles, ayant pour but de renseigner les représentants du Roi sur la valeur des soins donnés et sur la capacité et le dévouement des médecins

traitants. « En 1765, l'hôpital compte environ 200 malades, écrit Bonafos à Imbert. Il est vrai que la garnison est aussi considérable. Ce sont beaucoup des fièvres intermittentes, fièvres putrides, parmi lesquelles il y en a quelqu'une de maligne d'un assez mauvais caractère, mais heureusement en petit nombre. Du reste, nous n'avons pas été malheureux jusqu'ici. Pendant tout cet été, il nous est mort très peu de personnes. »

Un second hôpital, l'hôpital des « Repenties », situé à côté de la Halle au Blé, était un de ces asiles « où on puisse ramener aux principes de la sagesse et de la vertu les personnes du sexe qu'un instant de faiblesse, le besoin où le mauvais exemple ont entraînées dans le vice ».

Le nombre des étudiants inscrits était assez élevé. On en comptait cinquante en moyenne. « Ceux qui voudront étudier en médecine ne seront reçus à s'inscrire dans le registre de l'Université qu'auparavant ils n'eussent exhibé au doyen de la Faculté et fait enregistrer dans le registre qu'il tiendra à cet effet, une attestation d'étude de philosophie pendant deux ans, dans une Université du Royaume. ».

Leur ardeur au travail était assez soutenue. Les uns cependant s'adonnaient bien des fois à des « causeries légères » ; les autres, ayant le culte de l'anatomie, trouvaient que le nombre des cadavres mis à leur disposition étaient vraiment insuffisant. Ils cherchaient à s'en procurer coûte que coûte. C'est ainsi qu'un beau soir ils allèrent déterrer la femme du meunier de Canet, qui était décédée quelques jours avant.

Comment étaient recrutés les professeurs ? Nous avons vu qu'avant 1723, professeurs et docteurs étaient confondus, chacun enseignant un certain nombre d'années, puis abandonnant des chaires toujours amovibles.

Par édit du 5 mai 1723, le Roi met fin à cet état de choses. Les fonctions, de temporaires, devinrent à vie ; les professeurs obtinrent la préséance, et, pour donner au mérite seul le droit d'enseigner, on institua le concours. Dès qu'une chaire était vacante, le recteur convenait avec les consuls du jour où elle devait être disputée, l'annonçait par des affiches publiques et en envoyait deux exemplaires aux Universités de Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Aix et Valence. Huit jours avant l'époque fixée, on tirait au sort devant les consuls le nom des douze docteurs qui, avec le recteur et les professeurs, procéderaient à l'examen des candidats. 25 ans d'âge, des thèses imprimées, le titre de docteur, voilà les conditions requises.

Voici le sujet d'une thèse de l'époque. Elle comprend quatre questions : la première a trait à la pleurésie, la deuxième à la phtisie pulmonaire, la troisième à la nature de l'incube, la quatrième à la fièvre.

Aux discussions de thèses succédait une leçon orale sur une matière du cours. Après quoi opinait chaque examinateur ayant droit de voter.

Ces cérémonies se déroulaient en grande pompe. Carrère décrit ainsi la robe des professeurs : « Robe noire sur laquelle ils portent un camail de satin, boutonné par devant avec de petits boutons d'or et bordé d'une dentelle d'or ; le derrière est noir et le devant jaune. Leur bonnet est un bonnet carré sans houppe ; il est couvert d'un tissu de fils d'or et de soie jaune, terminé par une frange de fil d'or et de soie qui tombe autour du bonnet et surmonté par une espèce de pyramide de 6 pouces de haut couverte d'un même tissu et ornée de petites houppes d'or et de soie. »

Une fois nommé, le professeur jurait d'observer les

statuts de l'Université et prenait possession de la chaire. Tous les ans, du 19 octobre à la fin de juin, il donnait une leçon d'une heure par jour, sauf les dimanches, jeudis et jours de fête imposés par l'Eglise ou institués par l'Université. On suspendait les cours pendant quelque temps, à la Noël, au Carnaval, à Pâques, et, pour que ces congés ne fussent pas trop nombreux, les professeurs régentaient le jeudi lorsqu'une fête survenait dans la semaine.

La Faculté tenait essentiellement à ce que ses professeurs suivissent avec rigueur les règles qui leur étaient imposées par les statuts. Dès que l'un d'eux s'en écartait, il devenait l'objet d'une remontrance : témoin ces reproches adressés à Carrère, professeur d'anatomie en 1772.

« La Faculté observe que, lorsque le Roi, par l'article 10 de sa déclaration de 1759, ordonne que le professeur d'anatomie de notre Université se conforme à ce qui se pratique dans celle de Montpellier, Sa Majesté a entendu sans doute que le dit professeur se conformerait, non au mal qui pourrait s'y pratiquer, mais au bien qui s'y pratique, non aux abus qui peuvent s'y être glissés, mais aux bons usages qu'on y doit suivre, que quand même il serait vrai qu'à Montpellier on fait le cours d'anatomie en 40 leçons, au lieu que M. Carrère dit y en mettre 66, ceux qui le suivent tirent plus de profits des 40 leçons qu'ils n'en peuvent tirer des prétendues 66 de M. Carrère, parce que tout est grain dans les leçons de Montpellier, que le professeur sait, par sa conduite, se concilier l'amour, la confiance, l'attention de ses élèves, que la plupart y apprennent à disséquer, qu'on leur met

sous les yeux des pièces naturelles et artificielles, qu'indépendamment de tout cela il y a plusieurs cours d'anatomie ouverts pour eux, que les secours leur manquant encore dans notre Université, le professeur est plus étroitement obligé de suppléer ce défaut par un plus grand nombre de leçons ; que d'ailleurs il est faux que M. Carrère leur en fasse 66, comme il ose l'avancer, puisque cette année il ne leur en a fait que 59, en supposant bien pertinemment qu'il n'en ait omise aucune, car la Faculté n'ignore pas qu'il n'en a point donné sur les parties de la génération, ni sur les glandes, et que, n'ayant pas paru à l'amphithéâtre le jour où il devait démontrer l'organe de la vue, ni les jours qu'il devait faire les voyes du chile, le démonstrateur dut remplir le pensum pour lui, et le remplit en une seule leçon. Elle reproche à M. Carrère d'avoir démontré en une seule leçon l'os sphénoyde, les temporaux, l'ethmoyde et l'occipital. Cette leçon est trop chargée ; il en est de même de toutes les autres qu'il donne ; que, par le tableau qu'elle a devant les yeux, on constate qu'il fait toute l'ostéologie en 12 leçons, toute la myologie en 11, l'ostéologie fraîche en 3, la splanchnologie en 9, l'angéiologie en 4, la névrologie en 4, les organes des sens en 5, les voyes du chile en 1 et les opérations de chirurgie en 9 ; qu'il est impossible qu'en embrassant tant de choses à la fois, les étudiants puissent prendre du goût pour l'anatomie et y faire des progrès, qu'au contraire ils se rebutent mais n'apprennent rien. »

Ces mêmes remontrances auraient pu être adressées à son successeur, Costa-Serradeil. Ce dernier était doyen de la Faculté en 1785. Savoir, honneur, crédit, rien ne lui manquait. Il cumulait les fonctions de protomédic et de médecin militaire, les cours de botanique,

d'anatomie et d'accouchements. Certes, nul ne contestait sa haute compétence ; au besoin, Costa aurait pu, à titre de docteur correspondant de la Société Royale de médecine de Paris, en appeler au témoignage de ses collègues, et, comme botaniste, citer les paroles du maréchal de Noailles, le comptant parmi les plus distingués des élèves de M. de Jussieu. Mais professeurs et étudiants souffraient du cumul de tant de charges, doublé d'une déplorable inexactitude. En 1786, le mal avait tant empiré qu'une plainte fut adressée au ministre. Costa, craignant un moment l'orage déchaîné, donna sa démission de médecin militaire pour le calmer, puis reprit, sans se soucier de ce qui se passait, ses vieilles habitudes. Comme par le passé, du 3 novembre au 28 février de chaque année, il enseigna l'anatomie ; le mois de mars fut consacré aux leçons d'accouchements, en avril il dicta soit un traité de chirurgie, soit des leçons de médecine. Il ouvrit le 1er mai un cours de botanique et le clôtura le 16 juin au plus tard. Enfin, en septembre, à titre de protomédic il fit ou fit faire une tournée médicale dans la province. Rentré 15 jours après tous les professeurs il partait donc 15 jours avant, croyant avoir suffisamment rempli des fonctions qui eussent exigé deux ou trois titulaires. Fort heureusement pour ses élèves, Costa-Serradeil possédait comme aide-démonstrateur un homme dont les Thermidoriens, pourtant peu sympathiques à ses opinions modérées, faisaient l'éloge suivant en 1794 : « Emmanuel Ribeill, chirurgien démonstrateur d'anatomie depuis 15 ans, âgé d'environ 40 ans, précieux par son zèle et ses talents. »

Deux professeurs de médecine pratique, François Bonafos, Joseph Beringo, obtenaient en même temps les éloges suivants : « François Bonafos, médecin, âgé de

51 ans, chargé d'enseigner la médecine pratique depuis 15 ans. Il était membre de l'Académie de Montpellier ; il a publié des observations sur les hôpitaux, insérées dans les observations de médecine de Richard ; employé dans les hôpitaux depuis 30 ans ; ayant la réputation d'un bon praticien.

Joseh Beringo, âgé de 46 ans, professeur de médecine pratique depuis 14 ans, employé aux hôpitaux depuis 15 ans, ayant toujours rempli son devoir avec zèle et probité ; bon praticien. »

Si les Thermidoriens eussent dû faire la biographie de Masvesy, troisième professeur de médecine expérimentale, et celle de Anglada, chargé des cours de chimie, ils n'eussent pas hésité à reconnaître leur talent. Le premier passait en effet pour un excellent médecin et le deuxième avait puisé de sérieuses connaissances dans les cours de chimie du célèbre Fourcroy. Dès 1779 il était allé à Paris se former à son école. En 1782, Carrère disait de lui : « Je n'ai que de bons comptes à rendre de M. Anglada ; il s'occupe beaucoup, il a du zèle, de l'activité, de l'ambition » ; et le Roi, en 1786 : « Nous avons fait choix de M. Anglada, sur les témoignages avantageux qui nous ont été donnés de son expérience, de sa capacité, ainsi que de sa fidélité et affection à notre service. »

Telle était la situation de la Faculté à la veille de la Révolution. Malgré les accrocs inévitables que ressent une institution complexe évoluant vers sa forme définitive, son prestige s'accroissait peu à peu. Peut-être son influence serait devenue plus grande encore, sans les troubles qu'elle eut du fait de la Révolution. En effet, ces troubles lui causèrent un préjudice grave ; ils devaient même la frapper à mort : l'argent lui fit défaut, les étu-

diants restèrent chez eux ; elle dut fermer ses portes. C'était le déclin, déclin inévitable, puisque, malgré toutes les tentatives ultérieures de restauration, on ne put lui rendre la vie, qu'elle avait à jamais perdue.

*
* *

En dehors des professeurs que nous venons de citer, Perpignan a possédé, au cours du XVIII[e] siècle, de grands médecins.

Joseph Carrère (1680-1737) écrivit sur la circulation du sang et sur les fièvres.

Thomas Carrère (1714-1764) démontra la nécessité de la connaissance des plantes, ainsi que l'importance de l'ouverture des cadavres. Il disserta également sur l'inspection du sang après la saignée, le degré de viscosité, la couleur de ce fluide dans les différentes maladies. Il publia un essai sur les eaux minérales du Roussillon.

Amanrich était un médecin célèbre, mais modeste, tellement que Chicoyneau, chancelier de l'Université de Montpellier, appelé à Perpignan en 1645 auprès de l'Evêque, fut scandalisé de la manière simple et singulière, on peut même dire ridicule, dont Amanrich était habillé ; on eut beaucoup de peine à l'engager à consulter avec lui ; mais, après l'avoir entendu, il se rendit auprès du malade, et lui annonça son départ, en ajoutant : « Vous n'avez plus besoin de moi, j'ai trouvé mon maître. »

Il écrivit sur la dignité de la Médecine, sur la circulation du sang, sur la Médecine théorique et pratique.

Pierre Barrère, de Perpignan, docteur en 1718, se

livra à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle. Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris, il publia un recueil d'observations anatomiques : « Observations anatomiques tirées de l'ouverture des cadavres. »

J.-F. Carrère publia un Catalogue raisonné des ouvrages qui ont paru sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier. Il écrivit une « Bibliothèque littéraire, historique et critique de la Médecine ancienne et moderne », un ouvrage sur le tétanos et un manuel pour le service des malades, ou précis des connaissance nécessaires aux personnes chagées du soin des malades, femmes en couches, enfants nouveau-nés. C'est l'exposé d'une hygiène aussi rigoureuse qu'on pouvait la concevoir en ce temps-là.

Enfin, j'ai eu l'occasion de parcourir un petit ouvrage datant de 1772, écrit par l'abbé Sans, chanoine, professeur de physique expérimentale en l'Université de Perpignan, sur la guérison de la paralysie par l'électricité. Dans ce livre, il ne décrit point les appareils dont il se sert ; il se borne à indiquer les conclusions pratiques auxquelles le conduisent ses expériences :

1re proposition : L'électricité, bien dirigée, est un remède souverain pour faire disparaître la paralysie lorsqu'elle est récente, pourvu qu'il n'y ait rien de fracturé dans les membres paralysés.

2e proposition : L'électricité, bien dirigée, est le seul remède que l'on doive employer dans les paralysies d'ancienne date.

Et il cite, à l'appui de ses conclusions, un certain nombre de guérisons obtenues par lui et constatées par ses collègues de la Faculté de médecine. Ses observations de malades hémiplégiques sont de petits chefs-

d'œuvre de clinique. Dans les signes qu'il donne de la paralysie faciale, rien ne manque au tableau, ni les traits déviés, ni la bouche inégale, ni la langue détournée.

Cet ouvrage, joint à ceux que j'ai eu la bonne fortune de parcourir, prouve que nos médecins du XVIII[e] siècle ont été de fins observateurs. La recherche complète et minutieuse des symptômes attire au plus haut point leur attention. Ils mettent à les décrire un soin particulier, une précision remarquable, et, pour leur donner une interprétation logique, ils se contentent de faire appel à leur bon sens, à une époque où beaucoup de problèmes restaient encore des énigmes. Ainsi, quel est le mécanisme de l'inflammation, selon Carrère? C'est l'engorgement sanguin, l'augmentation de viscosité du sang. Mais c'est aussi l'accroissement des forces du cœur, qui dévie les globules rouges du sang dans les lymphatiques collatéraux, d'où production de l'œdème.

Mais, pour connaître le fonctionnement d'un organe malade, il faut d'abord savoir ce qu'il est à l'état sain. D'où l'importance primordiale qu'attachaient ces médecins à la physiologie et à l'anatomie. C'est ainsi que l'article 9 du règlement de la Faculté de médecine proclame qu'il est « d'autant plus essentiel que les démonstrations d'anatomie soient bien faites, que c'est la connaissance de la structure du corps humain qui est le flambeau qui doit éclairer et guider le médecin et le chirurgien dans la carrière difficile et souvent épineuse de la médecine et de la chirurgie ».

Quant à la thérapeutique, elle brillait surtout par la pratique de la saignée. Saignée au bras, saignée au pied, mais saignée toujours en cas de maladies inflammatoires, lorsque des « signes évidents indiquent que la nature cherche à se débarrasser de ses humeurs mauvai-

ses ». Ces médecins étaient des hippocratistes. Carrère cite Hippocrate à tout propos dans son Traité de l'Inflammation et se rallie aux théories du grand médecin. Le rôle du médecin consiste à contempler la lutte de la nature contre l'élément morbifique. Il doit assister à ce combat en spectateur intelligent, seconder les efforts de la nature, s'il est possible, ou du moins ne pas les entraver. Les règles de la médecine pratique doivent être tirées, non d'une suite de conséquences, quelque probables qu'elles puissent être, mais de l'expérience dirigée par le raisonnement.

*
* *

Tels sont les hommes qui ont illustré avec quelque relief la Faculté de médecine de Perpignan. Certes, leur renommée n'a point été universelle, mais elle a été grande cependant à l'intérieur du Roussillon. Ils lui ont rendu des services, ils l'ont parée de l'éclat de leur science ; là devait se borner leur ambition.

Quant à la Faculté, après avoir grandi pendant quatre siècles, elle devait, elle aussi, sombrer pendant la Révolution. Son heure était sans doute arrivée, car, en admettant qu'on ait pu réussir à la rétablir au XIX^{e} siècle, elle se serait rapidement étiolée. Certes, l'idée de régionalisme persiste encore en Roussillon, mais elle s'est modifiée sous l'influence inévitable que les révolutions économiques et sociales imposent dans les usages d'un peuple. Les fusions entre provinces voisines tendent à devenir de plus en plus intimes, et, en ce

siècle où les communications sont faciles et rapides, la loi de l'attraction devient d'actualité.

C'est pourquoi Perpignan ne doit point regretter la disparition d'une Faculté qui, si elle avait son sens dans les coutumes d'un autre âge, n'aurait plus aujourd'hui sa raison d'être. Si jadis elle fut utile, elle ne le serait plus maintenant. Enfin, n'est-il pas vrai qu'une étoile ne jette tout son éclat que si elle naît loin d'une autre étoile ?

En ma qualité de Censeur de tour, j'ai lu la Thèse ayant pour titre :

La Faculté de médecine de Perpignan dans l'ancienne Université,

par Marcel Gauby.

Je pense que la Faculté peut en permettre l'impression.

Montpellier, le 17 juin 1922.

Le Professeur,

VIRES.

Vu :

Montpellier, le 20 juin 1922.

Le Doyen,

E. DERRIEN.

Vu et permis d'imprimer :

Montpellier, le 21 juin 1922.

Le Recteur,

Jules COULET.

BIBLIOGRAPHIE

Alart. — La Médecine et les médecins en Roussillon au XIV^e^ siècle (Lézignan, 1913, Loupiac, éd.).

Carrère. — Voyage pittoresque de la France, Province de Roussillon (Paris, 1787).

Fournier (Marcel). — Statuts et Privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789 (Paris, Larose, éd., 1891).

Vidal (P.). — Histoire de la ville de Perpignan (Paris, Welter, éd., 1887).

— Les Juifs des anciens Comtés de Roussillon et de Cerdagne (Paris, 1888).

— Histoire de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales.

Archives de la Faculté de Médecine.

Archives de la famille Bonafos.

Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 1892 (Article de M. l'abbé Torreilles sur l'Université de Perpignan).

Livre des *Quatre-Clous* (Bibliothèque municipale de Perpignan).

Voyage pittoresque de la France, par une Société de gens de lettres (Paris).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS VII

LE RÉGIONALISME EN ROUSSILLON 9

LA MÉDECINE AU MOYEN AGE ; LES JUIFS ET LES ARABES 12

CHIRURGIE ET BARBERIE VERS LE MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE 14

ORGANISATION DE LA FACULTÉ. — L'ENSEIGNEMENT. — SITUATION A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION 16

LES PROFESSEURS DE LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE 21

LES HOMMES DU XVIII[e] SIÈCLE. — LEUR ŒUVRE. — LEUR DOCTRINE 25

CONCLUSIONS 28

BIBLIOGRAPHIE 30

SERMENT

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque!